

CAP BANQUE

EP1 : Techniques bancaires de base

– Documents autorisés : Néant

– Matériel autorisé :

« Le matériel autorisé comprend toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante. »

« Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.

...sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices. »

Circulaire N° 99-186 du 16 novembre 1999 - B.O. N° 42 du 25 novembre 1999.

Nota : k€ signifie milliers d'Euros

CAP BANQUE	Code : 50 31307	Session JUIN 2003	SUJET
EP1 : Techniques bancaires de base	Durée : 1 h30	Coefficient : 10	Page 1/5

Vous êtes chargé(e) de clientèle à l'agence de MONTROUGE de la FRANCILIENNE DE BANQUE (FDB) et vous êtes confronté aux trois situations ci-après (questions 1 à 3).

Au cours d'un récent entretien avec un prospect, vous avez établi la fiche de renseignement ci-après. Vous en prenez connaissance puis vous traitez les trois questions ci-après.

FRANCILIENNE DE BANQUE
CLIENT: M. Noël DUPEYRAT

AGENCE : MONTROUGE	
NUMERO DE COMPTE : à ouvrir	Date d'entrée en relation : 28/11/2002

IDENTITE	TITULAIRE A	TITULAIRE B
Nom Prénom Nom de jeune fille Date et lieu naissance Nationalité	DUPEYRAT Noël 26/04/78 à Paris (12 ^{ème}) Française	
DOMICILE Adresse Depuis le Statut Téléphone domicile Téléphone bureau	35, rue des Tilleuls 92120 MONTROUGE 01/03/92 Locataire 01 49 88 22 14 01 48 81 66 00	
RENSEIGNEMENTS FAMILIAUX Situation matrimoniale Régime matrimonial Nbre personnes à charge	Célibataire Néant Néant	
SITUATION PROFESSIONNELLE Profession Employeur adresse de l'activité Date d'entrée Revenus annuels nets	Analyste Programmeur SNUPPI 5, avenue de la Marne 92120 MONTROUGE 12/02 40 735 Euros en 2001	
ETAT FCC & FICP BDF	NEANT	LE : 02/12/02

PLACEMENTS	PRODUITS	SOLDE (en k€)	ETABLISSEMENTS	A ou B (1)	CARTE BANCAIRE
	PEL	33	CREDIT CHAMPETRE	A	International

(1) A = M. DUPEYRAT ;

CAP BANQUE	Code : 50 31307	Session JUIN 2003	SUJET
EP1 : Techniques bancaires de base	Durée : 1 h30	Coefficient : 10	Page 2/5

→ QUESTION 1 (5 points) a) 2 points b) 3 points

■ SITUATION

la société SNUPPI, cliente de votre agence, vous a mis en relation avec Noël DUPEYRAT, un jeune analyste programmeur qu'elle vient de recruter en Contrat de travail à Durée Indéterminée.

Ainsi, le 28/11/2002, vous recevez M. Noël DUPEYRAT qui est particulièrement satisfait de cette embauche d'autant qu'il s'agit de son premier véritable emploi et que sa rémunération annuelle sera de 27 000 €.

Jusqu'à présent Noël DUPEYRAT était client au CREDIT CHAMPETRE, Agence de NIORT, région d'où il est originaire. Le mois dernier Noël DUPEYRAT a signé un bail pour un petit deux pièces (loyer mensuel de 550 €) et situé à MONTRouGE à un kilomètre de chez SNUPPI.

Dans ce contexte, Noël DUPEYRAT souhaiterait ouvrir un compte de chèques à votre agence pour y domicilier ses appointements.

■ TRAVAIL A EFFECTUER

- a) *Indiquez à Noël DUPEYRAT les documents dont vous avez besoin pour procéder à l'ouverture du compte de chèques en justifiant l'utilité de chacun d'eux.*
- b) *Recensez quelques formalités auxquelles sera assujettie cette ouverture de compte.*

→ QUESTION 2 (9 points) a) 3 points b) 4 points c) 2 points

■ SITUATION

Noël DUPEYRAT a récemment pris possession du petit deux pièces de MONTRouGE et il aurait besoin de réaliser quelques investissements pour y être bien logé :

- Mobilier :	3 500 €
- Electroménager :	2 500 €
- Véhicule neuf :	14 000 €

Son épargne disponible de 10 000 € vient d'arriver sur le compte que vous lui avez ouvert et provenait de son ancien compte au CREDIT CHAMPETRE.

Au moment de l'ouverture de compte, vous aviez recensé diverses informations le concernant et votre établissement a établi la liste des crédits susceptibles d'être accordés à Noël DUPEYRAT ainsi que les taux et mensualités en résultant. Cette liste figure en **annexe I**.

Noël DUPEYRAT souhaite que ce financement soit étalé sur 3 à 4 ans et pouvoir, en fonction des primes qu'il pourra recevoir de SNUPPI ainsi que de son évolution de carrière, réaliser ponctuellement des remboursements anticipés.

CAP BANQUE	Code : 50 31307	Session JUIN 2003	SUJET
EPI : Techniques bancaires de base	Durée : 1 h30	Coefficient : 10	Page 3/5

■ TRAVAIL A EFFECTUER

- a) *Sélectionnez, en justifiant votre position, le(s) crédit(s) susceptible(s) d'être accordé(s) à ce client pour financer ses projets. Précisez également les raisons pour lesquelles vous écartez les autres formes de crédit.*
- b) *Déterminez le taux d'endettement qui découlera du crédit que vous mettrez en place et les garanties que la banque demandera.*
- c) *Si Noël Dupeyrat signe l'offre de crédit le 10 décembre 2002, quand pourra-t-il disposer des fonds ? Justifiez votre réponse.*

→ **QUESTION 3 (7 points)** a) 2 points b) 2 points c) 3 points

■ SITUATION

La Société SNUPPI qui, jusqu'à présent n'a jamais eu besoin de crédit de trésorerie, vous demande de lui accorder une ligne d'escompte. Vous disposez des informations suivantes :

- chiffre d'affaires hors taxes : 12 000 000 € (TVA 18,60 %) ;
- chiffre d'affaires réglé comptant par des particuliers : 40 % ;
- chiffre d'affaires réglé par traites à 90 jours par des entreprises : 50 % ;
- chiffre d'affaires réglé par virements émanant d'administrations : 10 %.

Au cas où vous accepteriez la mise en place de cette ligne d'escompte, SNUPPI vous remet un effet de commerce dont les caractéristiques sont les suivantes :

- montant : 55 000 € ;
- échéance : 05/03/2003 ;
- tiré : S.A. Zambelli – 25, rue de la Fontaine – 92120 MONTROUGE
- acceptation : oui ;
- aval : non.

■ TRAVAIL A EFFECTUER

- a) *Déterminez le montant théorique de la ligne d'escompte qui pourrait être mise en place.*
- b) *Quelles vérifications réaliserez-vous avant de prendre à l'escompte l'effet que vous a remis la société SNUPPI ?*
- c) *Déterminez, en justifiant vos calculs, le montant net crédité sur le compte de SNUPPI sachant que :*
 - *le taux d'escompte est de 10,50 % l'an ;*
 - *la date de prise de l'effet à l'escompte est le 18/12/02 ;*
 - *les commissions s'élèvent à 25 € hors taxes (TVA à 19,60 %).*

CAP BANQUE	Code : 50 31307	Session JUIN 2003	SUJET
EP1 : Techniques bancaires de base	Durée : 1 h30	Coefficient : 10	Page 4/5

FRANCILIENNE DE BANQUE

BAREME PERSONNALISE POUR : M. Noël DUPEYRAT

Prêt immobilier classique (Assurance décès-invalidité totale ou temporaire comprise)

Durée	Taux	Remboursement pour 10 000 € empruntés
5 ans	5,70 %	207,58 €
7 ans	5,90 %	145,61 €
10 ans	6,05 %	111,27 €

Prêts épargne logement

	Durée	Taux	Remboursement pour 10 000 € empruntés
Lié à un plan épargne logement	3 ans	6,65 %	307,17 €
	5 ans	6,65 %	196,36 €
	10 ans	6,65 %	114,31 €

Crédit à la consommation

Durée	Taux	Remboursement pour 10 000 € empruntés
3 ans	7,10 %	309,23 €
5 ans	7,50 %	200,38 €
7 ans	8,00 %	155,86 €

Crédit Permanent¹ : Mensualités de 450 € (pour 20 000 € empruntés) auquel il convient de rajouter les intérêts perçus mensuellement au taux de 11 % sur les sommes utilisées, Assurance décès-invalidité comprise ;

Facilité de caisse : Taux 13 % l'an assurances comprises sur les sommes utilisées, intérêts perçus trimestriellement à terme échu ;

Découvert : Taux 14 % l'an assurances comprises sur les sommes utilisées, intérêts perçus trimestriellement à terme échu ;

GRILLE TARIFAIRE DE LA FRANCILIENNE DE BANQUE (prix TTC)

Frais de dossier de crédit immobilier : 300 €
 Frais de dossier de crédit à la consommation ou crédit permanent : 100 €
 Frais de dossier de crédit immobilier + crédit consommation ou prêt personnel : 350 €

Taux d'endettement maximum accepté : 30 % MAXIMUM

Assurance perte d'emploi facultative :
 5 €/mois par tranche de 10 000 € empruntés et non fractionnable (exemple : pour 10 500 € empruntés, la cotisation sera de 2 x 5 € = 10 €)

¹ Egalement appelé « Crédit Revolving ».

CAP BANQUE	Code : 50 31307	Session JUIN 2003	SUJET
EPI : Techniques bancaires de base	Durée : 1 h30	Coefficient : 10	Page 5/5